

Conseil d'Administration du 20 septembre 2022

Présents : Marie-Dominique Julliot, Bruno Blondeau, Roland Bretou, Lucette Delmas, Marc Demoures, Jean-Marie Duprat, Michel Fourmond, Sylvie Gautron, Evelyne Guignard, Jean-Pierre Moisset, Michèle Sicot, Colette Vincent

Absents excusés : Jean Riboulet, Evelyne Blondeau, Josiane Lathière,

Absents : Jacques Dareau, Freddy Verlinden

Malgré quelques problèmes de microphone, le CA débute à 11h00. Merci à tous les participants qui permettent de faire avancer le Scrabble dans le comité.

1. Calendrier 2022-2023

Le calendrier de la saison 2022/2023 n'étant pas totalement arrêté (TH du comité) et la liste des centres des épreuves fédérales étant incomplète, les membres du CA finalisent ce calendrier (cf. page suivante). A noter :

- Cette année, pas de centre pour le mondial blitz, ni pour le mondial Neurodon ;
- Les calendriers 2023 de disponibilité des salles municipales n'étant pas tous connus, certains centres restent en attente de validation (Brive, Gardonne) ;
- Championnat de la Corrèze et championnat régional : Il faudra fournir de l'aide au club de Tulle pour organiser ces championnats en liaison avec l'amicale laïque locale. Le club de Tulle doit notamment penser à la commande de papeterie pour ces championnats (cf. § 3.).
- Interclubs : un centre pourra être ouvert à Brive si une équipe constituée d'un autre club se présente. Par exemple une équipe Tulle + Sarlat qui devront prendre langue dans ce but.
- Le club de Sorges indiquera avant la fin du mois d'octobre si le championnat régional PO pourra être organisé. Auquel cas, un CA en présentiel aura lieu le matin du championnat.
- Festival de L'Isle : Pour cette année, le club de Périgueux pense que le festival de L'Isle ne pourra avoir lieu (salle) ;
- AG et championnat régional en paires : le 24 juin¹ à Brantôme-En-Périgord. TH3 multiplex le lendemain, 25 juin, même endroit.

Les difficultés d'organisation des épreuves ont été évoquées (installation de salle, arbitrage, ramassage, etc.) : il est essentiel de parvenir à motiver les adhérents pour qu'ils participent mieux à la vie de leur club en renonçant, par exemple, à jouer une épreuve dans la saison. Sans cette motivation, le nombre de centres organisant des épreuves diminuera fatalement et les joueurs seront contraints de parcourir de plus longues distances (ou de ne pas jouer ...).

Il est rappelé aux organisateurs de championnats départementaux et régionaux, qu'il existe des cahiers des charges. Ces documents peuvent être téléchargés à l'adresse <https://www.scrabblelimousinperigord.com/comit%C3%A9-et-clubs/comit%C3%A9-documents-divers/>

¹ La date d'une AG en juin semble préférable à une AG en septembre/octobre qui est une période de remise en route des clubs. Néanmoins, une AG fixée au mois de juin peut nécessiter quelques ajustements : modification des dates du challenge 5/6/7, provisions en comptabilité, etc.

	X01 Brive	X02 Périgueux	X04 Limoges	X05 Sorges	X08 Tulle	X11 Sarlat	X13 St-Junien	X19 Eymoutiers	X33 St-Astier	X36 Mouleydier	X37 Gardonne	X39 Panazol
15 octobre – Qualification Vermeils	X	X						X			X	
5 novembre – Phase 1	X	X					X	X			X	
22 au 30 octobre – Festival Aix Les Bains												
11 novembre – TH2 des Poilus			X									
27 novembre – Phase 2								X		X		
3 décembre – Simultané mondial Blitz												
11 décembre – Phase 3	X									X		
8 janvier – Championnat dpt Dordogne									X			
14 janvier – Simultané mondial	? ²	X						X			? ¹	
21 janvier – Simultané Verdiam	? ¹	X						X			? ¹	
28 janvier – Simultané Neurodon												
29 janvier – Championnat dpt Haute Vienne												X
19 mars – Qualification interclubs	? ³							X	X			
25 mars – Championnat départemental 19					X							
26 mars – Championnat régional					X							
8 avril – Simultané national scrabble scolaire								X				
23 avril – Simultané mondial semi rapide		? ⁴						X	? ³			
29 avril – TH2 de Mouleydier										X		
1 ^{er} mai – TH2 du Muguet							X					
6 mai – TH2 des Pelauds								X				
13 au 21 mai – Festival de Vichy												
24 juin – Assemblée Générale & Chpt. paires		X										
25 juin – TH3 de la Venise Verte		X										
Date à fixer – CA et Chpt régional PO				? ⁵								

²En attente du calendrier municipal 2023 de mise à disposition des salles.

³ Uniquement si une équipe non briviste veut venir jouer à Brive, par exemple une équipe mixte Tulle/Sarlat.

⁴ En fonction de la disponibilité d'une salle.

⁵ A confirmer par le club de Sorges avant fin octobre

Liste des arbitres⁶ par club

	X01	X02	X04	X05	X08	X11	X13	X19	X33	X36	X37	X39
	9 arbitres	2 arbitres	6 arbitres	2 arbitres	0 arbitre	1 arbitre	3 arbitres	1 arbitre	3 arbitres	0 arbitre	6 arbitres	2 arbitres
Blondeau Evelyne									AR			
Boreau Monique	AR											
Boulesteix Marie-France							AR					
Chapoux Jacques	AR											
Chastanet Anne-Marie	AR											
Cheminaud Françoise	AR											
Dareau Jacques						AR						
De Keyser Nicole											AR	
Delmas Lucette	AF											
Demoures Marc		AR										
Deux Chantal												AR
Dumet Gérard			AR									
Duprat Elisabeth				AF								
Duprat Jean-Marie				AR								
Filet Lionel											AF	
Forestier Marilyne											AR	
Fourmond Michel			AR									
Garcia Jean-Paul			AR									
Gibeau Eliane			AR									
Gouttard Christiane									AF			
Gouttard Gérard									AR			
Julliot Marie-Dominique		AR										
Labergère Sylvie	AR											
Lathière Josiane							AR					
Laurent Monique			AR									
Meyraud Nicole			AR									
Moisset Arlette	AR											
Moisset Jean-Pierre	AR											
Monier Camille											AR	
Pouliquen Jean-Pierre	AF											
Riboulet Jean								AR				
Sevin Christian							AR					
Sicot Michèle												AR
Vandemeulebroeke Nicole											AR	
Verlinden Freddy											AF	

⁶ AR : Arbitre Régional (liste établie par les présidents de clubs – arbitrage de 18 joueurs de série 4 en 3 minutes et DA de 50 joueurs), AF : Arbitre Fédéral (liste établie par la FFSc – arbitrage de 20 à 25 joueurs de série 4 en 3 minutes et DA de 80 joueurs).

2. Modification du règlement d'arbitrage

Cette année, des précisions ont été apportées au règlement. Il s'agit notamment du respect d'un délai minimum de 20 secondes entre la fin de l'annonce de la solution d'un coup et l'annonce du tirage du coup suivant.

Il est suggéré au juge arbitre d'avoir un deuxième chronomètre (téléphone par exemple) pour respecter ce délai, notamment lors des épreuves fédérales par centre.

3. Papeterie

Bruno Blondeau centralisera les commandes de papeterie pour l'année.

Les clubs communiqueront leurs besoins avant le 15 octobre. Michel Fourmond, en liaison avec Bruno Blondeau, se charge de vérifier s'il reste du stock au niveau du comité.

Les commandes seront passées sur la base du tarif Boissor applicable jusqu'en novembre 2022. La papeterie sera astucieusement répartie aux clubs par l'entremise des joueurs et/ou arbitres qui ont l'habitude de se déplacer.

4. Tableau des redevances et indemnités kilométriques

Quelques évolutions tarifaires sont proposées :

- Le coût de licence est inchangé à 30€00 intégralement reversés à la FFSC². Il est rappelé que chaque club reste libre de fixer ses formules d'adhésion.
- La redevance comité pour les parties de SFS est portée à 0.25 €/partie.
- Le prix d'inscription au Championnat Régional en paire est porté à 7€00 par joueur.

Le CA valide ces modifications. A ce jour, il n'est pas prévu d'apporter d'autres modifications au tarif au cours de la saison 2022/2023.

Le bureau a décidé de porter l'indemnité kilométrique³ à 30 centimes / kilomètre. Pour le moment, les frais de péage ne sont pas remboursés.

Il est encore rappelé que, in fine, ce sont les joueurs qui supportent les coûts d'arbitrage. La sensibilité de ces mêmes joueurs aux coûts d'inscription des tournois est élevée et il faut veiller à conserver un tarif abordable. Par conséquent, il est rappelé aux membres du CA qu'il faut inciter les clubs à mieux maîtriser les frais d'arbitrage en appliquant les mesures suivantes :

- Incitation au covoiturage des arbitres ou arbitres/joueurs ;

² Ne pas tenir compte du montant de licence présenté dans la lettre de rentrée de la présidente de la FFSC

³ Utilisé notamment pour le défraiement des arbitres.

- Privilégier les arbitres les plus proches du centre dans lequel l'épreuve se joue ;
- Application des ratios standard d'arbitrage : 18 joueurs pour un arbitre régional, 20 à 25 joueurs pour un arbitre fédéral ;

Il est décidé de faire confiance aux responsables de tournois afin de limiter l'inflation des frais d'arbitrage.

5. Questions diverses

Evelyne Blondeau, trésorière du comité, souhaite que les clubs privilégient les paiements par virement (en renseignant soigneusement libellé opération) en remplacement des paiements par chèque. Un nouveau compte bancaire est en cours d'ouverture et l'IBAN du nouveau compte sera communiqué dès que possible.

La réunion est levée à 12h15.